

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire Le Tremplin Inc	Numéro de permis 2012208	Date d'inspection Le 22 août 2025	
Nom de l'établissement Halte Scolaire le Templin		Numéro de téléphone (506) 394-3494	
Adresse 520 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en mi-journée à l'établissement pour une inspection de surveillance.

- Le formulaire de rapport d'incident est rempli et signé par le parent lorsque survient un incident devant être signalé.

Les rapports d'incident sont versés dans le dossier de l'enfant.

- Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.
- L'aire de jeux extérieurs offre aux enfants un environnement sécuritaire qui leur permet de jouer et d'explorer

Pendant ma visite, les enfants s'amuse à l'extérieur.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 août 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Suzanne Sonier

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 août 2025

\_\_\_\_\_  
Date